



La pension de réversion

Par **Assia1**, le **29/12/2019 à 15:05**

Bonjour,

J'ai une question concernant la pension de réversion. Une personne de ma famille est atteinte d'un handicap. Celle-ci ne travaille pas. Son père percevait une retraite en Algérie. Ce dernier avait travaillé en France.

Ma question est : comme cette personne est non mari, il est handicapé, peut-il demander une pension de réversion, à savoir que sa maman est décédée avant son père. Si oui, quelles démarches faut-il faire ?

Merci.

Par **morobar**, le **29/12/2019 à 16:05**

Bjr,

La pension de réversion est versée au conjoint et non aux enfants ou cousins.

Par **Assia1**, le **29/12/2019 à 16:06**

Existe-t-il une pension pour un enfant handicapé ??

Par **morobar**, le **29/12/2019** à **16:23**

En France c'est possible, mais pas pour un enfant étranger vivant à l'étranger.

Par **amajuris**, le **29/12/2019** à **19:30**

bonjour,

vous devez vous adresser aux services sociaux algériens car cela concerne une personne de nationalité algérienne vivant en algérie.

salutations